

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE BILAN D'EXECUTION 2015



SOMMAIRE

REMISE DU BILAN D'EXECUTION DU PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE.....	- 4 -
-----------------------------------------------------------------------	-------

LE PROJET AMBASSADE VERTE, L'EXEMPLARITE DE NOS POSTES A L'ETRANGER.....	- 5 -
-----------------------------------------------------------------------------	-------

LES INDICATEURS 2015

I. PROCEDURES.....	-9-
1.1. Assurer le fonctionnement du plan d'action interministériel administration exemplaire – Pilotage de la démarche.....	-9-
1.1.1. Établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE.....	- 18-
II. ECONOMIE D'ENERGIE.....	-24-
2.1. Connaître le émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser.....	-24-
2.2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.....	-31-
III. MOBILITE DURABLE.....	- 38 -
3.1. Acheter ou utiliser des véhicules propres.....	- 38 -
3.2. Développer l'écoconduite.....	-40-
IV. ECONOMIE DE RESSOURCES ET REDUCTION DES DECHETS.....	- 43 -
4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	- 43 -
4.2. Politique de maîtrise de la consommation de papier.....	- 50 -
4.3. Optimiser les consommations d'eau.....	-51-
V. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE.....	- 55 -
5.1. Développer l'alimentation biologique	- 55 -
5.2. Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis.....	- 57 -
VI. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ETAT.....	-59-
6.1. DISPOSITIONS SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS.....	- 59 -
AUTRES ACTIONS DE SOUTIEN.....	- 62 -

Remise du Bilan d'exécution du plan Administration exemplaire 2015

Le Haut Fonctionnaire en charge du plan Administration exemplaire a le plaisir de transmettre au Commissariat général au Développement durable (CGDD) le présent rapport d'exécution faisant foi de la bonne volonté et de l'exemplarité du ministère des Affaires étrangères et du Développement international dans la prise en compte, dans son fonctionnement quotidien, de toutes les dimensions du développement durable, mises en avant dans la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 et dans l'instruction du Premier ministre du 17 février 2015.

Ce bilan a été réalisé par Xavier SAMSON, sous la direction de François-Xavier LÉGER, Directeur-adjoint de la Direction des Immeubles et de la Logistique et Haut Fonctionnaire chargé du plan Administration exemplaire, correspondant interministériel.

Avec tous leurs remerciements aux personnes citées en page 13 et suivantes pour leur contribution à la réalisation de ce document et à l'atteinte des objectifs ambitieux de l'administration exemplaire.

Le projet « Ambassade verte », l'exemplarité de nos postes à l'étranger

Compte tenu de la spécificité de son fonctionnement, la démarche d'exemplarité du ministère ne saurait être exhaustive sans prendre en considération son réseau diplomatique et consulaire. Ainsi, le MAEDI a fait le choix d'impliquer les postes au maximum dans la démarche d'exemplarité dans la mesure de leurs moyens.

La mise en œuvre du projet « Ambassade verte » doit permettre aux postes de réaliser des économies substantielles tout en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre.

Chaque ambassade devra se doter d'un plan d'action « Ambassade verte » d'ici 2017.

Un plan d'action générique a été envoyé aux postes début janvier 2016 afin que ces derniers puissent évaluer l'état actuel de leur politique de développement durable et bénéficier de pistes d'action à explorer. Des partenariats ont été tissés avec des grandes écoles d'ingénieurs et des masters de développement durable afin que les postes puissent recourir à des stagiaires pour les aider dans la conception et/ou dans la mise en œuvre de leur plan d'action « Ambassade verte ».

Le lancement d'un marché « Ambassade verte » par l'ADEME et le recrutement d'une chargée de mission « Ambassade verte » doivent permettre au MAEDI :

- De répertorier et d'évaluer les projets « Ambassades vertes » déjà réalisés ;
- De créer une boîte à outils permettant de concevoir des tableaux de suivi des consommations, des diagnostics énergétiques et environnementaux et de créer des fiches projets ;
- D'accompagner la DIL et le réseau diplomatique dans la définition d'une stratégie 2016-2020 permettant d'atteindre les objectifs fixés par le projet MAEDI 21 ;
- De créer des publications et des outils qui seront diffusés sur Diplonet et Diplomatie par la DIL ;
- De réaliser un bilan global des actions du réseau pour l'année 2016 qui pourrait être intégré au PAE 2017 ;
- D'organiser un concours « Ambassade verte » ;

- De créer un comité de mécénat qui devrait faciliter l'accès des postes à des financements pour développer leurs actions.

Enfin, un nouveau défi s'ouvre au MAEDI : atteindre la neutralité carbone d'ici 2020.

Le ministère a procédé à la réalisation d'un bilan carbone® de son réseau diplomatique et consulaire sur la base d'un échantillon de 6 postes représentatifs.

Les résultats de ce bilan de 2015 servent, à présent, de point de référence pour évaluer les efforts qui seront consentis dans les prochains mois. Un nouveau bilan carbone® est prévu en 2020 (sur les données de 2019) pour mesurer les progrès accomplis. Ce nouveau bilan sera couplé à celui de l'administration centrale également programmé en 2020. L'addition des émissions en France et à l'étranger fournira l'objectif quantitatif à atteindre en termes de compensation, phase qui devra faire l'objet d'une étude technique et financière.

La compensation est un mécanisme qui s'articule autour de 4 temps :

- Mesure de l'impact carbone du Département et de son réseau (réalisation de bilan carbone®) ;
- Mise en œuvre de stratégies de réduction des émissions (plan Administration exemplaire et projet « Ambassade verte ») ;
- Compensation des émissions incompressibles ou résiduelles chaque année (soutien financier de projets de développement ayant une priorité environnementale) ;
- Communication autour des différentes actions.

À ce jour, aucun ministère des Affaires étrangères au monde n'a conduit à son terme une véritable démarche de neutralité carbone, même si certains d'entre eux ont réalisé leur bilan ou leur empreinte carbone. En 2020, Le MAEDI pourrait donc être le premier à devenir neutre en carbone grâce notamment au projet « Ambassade verte » et à cette implication croissante des postes.

LES INDICATEURS

Calcul des Équivalents Temps Plein (ETP)

Le nombre d'ETP au 31 décembre 2015 en administration centrale est égal à 3 476,27 tous programmes et toutes catégories LOLF confondus.

I. Procédure

1.1 Assurer le fonctionnement du plan d'action interministériel Administration exemplaire – Pilotage de la démarche

Le pilotage de la démarche d'exemplarité est assuré, comme cela a été précédemment mentionné, sous l'autorité du Secrétaire général et du Directeur général de l'Administration et de la Modernisation (DGA), par le Haut Fonctionnaire en charge du plan Administration exemplaire (HFPAE), correspondant interministériel dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable (SNDD).

La mise en œuvre des préconisations de l'État exemplaire s'appuie régulièrement sur la présentation des enjeux globaux à l'occasion des réunions de directions. Les problématiques du PAE sont également et systématiquement abordées à l'occasion du comité de direction hebdomadaire de la DGA. Enfin, elles font l'objet, en tant que de besoin, de réunions de travail thématiques entre le HFPAE et les services techniques.

Au quotidien, un agent travaille sur le suivi de la mise en œuvre de la circulaire du 3 décembre 2008 principalement en liaison avec ses collègues les plus directement concernés au sein de la DGA. De même, il veille, sous l'autorité du HFPAE, à contrôler la bonne prise en compte des spécificités des indicateurs de l'année en cours. Il organise à son niveau des entretiens réguliers permettant de faire des bilans d'étape et d'apporter les correctifs et informations nécessaires aux chefs de file. Il s'assure également de la transmission auprès de ces derniers des informations diffusées en cours d'année par le CGDD.

Cet agent, qui assiste le HFPAE, a la responsabilité de la diffusion des principes de l'éco-responsabilité et de la rédaction du bilan d'exécution. Il fait vivre sur Diplonet la rubrique « Administration exemplaire et développement durable », ainsi que la communauté d'intérêt sur Diplomatie. Il propose au HFPAE des sujets qui font l'objet soit de notes, soit de « Bulletins verts ». Il est le référent « Administration exemplaire » pour les services et les postes, dont les agents peuvent lui transmettre des propositions de sujet en vue de leur publication.

Il compile tout au long de l'année les éléments utiles à la rédaction du bilan annuel du PAE, portant notamment sur la stratégie, le pilotage et l'atteinte des objectifs

de la circulaire. En lien avec la Mission des Achats du ministère, il veille à l'inclusion des clauses sociales et environnementales dans les marchés du MAEDI.

Comme annoncé en préambule de ce bilan, l'équipe « Administration exemplaire » s'est étoffée, à l'été 2016, d'un agent en charge spécifiquement de la mise en œuvre du projet « Ambassade verte ».

Le « verdissement » du MAEDI et l'atteinte des objectifs interministériels relèvent également en grande partie de la responsabilité de chaque agent et des pratiques adoptées au sein de chacune des entités administratives, le niveau sous-direction étant probablement le niveau de mise en œuvre et de contrôle le plus pertinent.

Le HFPAE s'efforce de sensibiliser les agents, à tous les niveaux hiérarchiques, aux enjeux de l'« Administration exemplaire » :

- en leur expliquant que leurs actions ont un coût intrinsèque, un coût social, environnemental et économique qui doit être connu, contrôlé et limité ;
- en les convainquant qu'ils ont le pouvoir et le devoir d'agir et que leurs actions produisent des résultats.

De manière globale, la démarche « État exemplaire » du MAEDI s'appuie sur quelques convictions très fortes :

- chacun à son niveau en administration centrale, comme en poste, a la capacité d'agir ;
- l'implication de tous les échelons hiérarchiques a un effet démultiplicateur sur l'atteinte des objectifs du PAE ;
- la qualité des résultats obtenus entretient une dynamique de groupe et renforce le sentiment d'appartenance à une entité qui met véritablement la lutte contre le réchauffement climatique et l'avenir des générations futures au centre de ses préoccupations quotidiennes.

La mise en œuvre au MAEDI de la circulaire « État exemplaire », dont le PAE rend compte, et le suivi des indicateurs, ont permis la réalisation de progrès importants au plan écologique, économique, social et organisationnel.

La publication de la nouvelle instruction fixant le cadre pour 2015-2020 constitue un approfondissement de la dynamique engagée dont les objectifs ambitieux répondent à une année riche en évènements :

- Promulgation de la loi de transition écologique pour la croissance verte
- Signature des accords de Paris, issus de la 21^{ème} Conférence des parties (COP21)

Pilotage de la démarche d'exemplarité en 2015

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Christian MASSET, Secrétaire général

Rémy RIOUX, Secrétaire général adjoint

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE SÉCURITÉ (DGP)

Nicolas DE RIVIÈRE, Directeur général

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION (DGAM)

Hélène FARNAUD-DEFROMONT, Directrice générale

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DU DÉVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS (DGM)

Anne-Marie DESCOTES, Directrice générale

Gautier MIGNOT, Directeur général adjoint

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (DGM/DDD)

Frédéric BONTEMS, Directeur du développement et des biens publics mondiaux

SOUS-DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT (DGM/DDD/CLÉN)

Antoine MICHON, Sous-directeur de l'environnement et du climat

Olivier FONTAN, Adjoint au Sous-directeur

DELEGATION DES PROGRAMMES ET DES OPÉRATEURS - POLE OPÉRATEUR (DGM/DPO/OP)

Lise TALBOT-BARRE, Chef de pôle

Tiphaine GUELOU, Rédactrice

Louise AREND, Chargée de mission

DÉLÉGATION DES AFFAIRES GÉNÉRALES À NANTES (DGA/DAGN)

Philippe FRANC, Délégué aux affaires générales à Nantes

Jacques PAQUIER, Chef de bureau des moyens et interventions

Christophe LOUSTAU, Agent chargé de la production d'actes budgétaires, comptables et de carrière

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Caroline FERRARI, Directrice des ressources humaines

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (DGA/DRH/RH1)

Cédric MANUEL, Sous-directeur de la politique des ressources humaines

Bureau des politiques statutaires et de gestion des ressources humaines (DGA/DRH/RH1/RH1B)

François DENIS, Chef de bureau

Dominique LEFAY, Correspondante handicap

Benoîte DOMINGUEZ-BELEY, Correspondante handicap

Bureau des plafonds d'emplois, de la rémunération et du dialogue de gestion (DGA/DRH/RH1/RH1C)

Laurent TRIPONEY, Chef de bureau

Nathalie CHUPIN, Adjointe au chef de bureau

Sandar CHANEMOUGAM, Gestionnaire plafond d'emplois

Bureau du dialogue social (DGA.DRH/RH1/RH1D)

Marie-Christine BOURGUIGNON, Chef de bureau

Benoît BIGAND, Adjoint au Chef de bureau

Julien LECAS, Adjoint au Chef de bureau

SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES CONCOURS

(DGA/DRH/RH4)

Claudia DELMAS-SCHERER, Sous-directrice de la formation et des concours

Julien BOUCHARD, Adjoint à la Sous-directrice

PÔLE FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET PROFESSIONNELLES (RH4)

Thierry VERGON, Adjoint au Chef du département, Chef de pôle

Grégory SULTANA, Chargé des formations

DÉLÉGATION POUR LA POLITIQUE SOCIALE (DGA/DRH/DPS)

Colette LE BARON, Déléguée à la politique sociale

Magdalena BIOGET, Déléguée adjointe

Annie BORDAIS, Chef de bureau (site de Nantes)

Jennifer LE DUFF, Chef du pôle restauration

INSTITUT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE (IDC)

Lionel PARADISI-COULOUMA, Responsable

Fabienne NOUZILLAT, Gestionnaire

Joëlle AUROUSSEAU AUDEBERT, Gestionnaire

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES (DGA/DAF)

Bruno PERDU, Directeur

SOUS-DIRECTION DU BUDGET (DGA/DAF/1)

Aude DE AMORIM, Sous-directrice du budget

Isabelle PEROT, Adjointe à la Sous-directrice

BUREAU DES VOYAGES ET DES MISSIONS (DGA/DAF/3/VEM)

Monique LEBRUN, Chef de bureau

Selçuk SAGAY, Adjoint au Chef de bureau

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DGA/DSI)

Philippe LEFORT, Directeur

Jean-Yves TEXIER, Directeur adjoint

Xavier RICHARD, Chef de mission (mission l'infrastructure, des déploiements et des acquisitions)

Gérard BENEDETTI, Chef de bureau (bureau des déploiements pour l'administration centrale et de la gestion de parc)

Frédéric DEHAUDT, Expert visioconférence et moyens audiovisuels

Viviane DUMOULIN, Experte visioconférence et moyens audiovisuels

DIRECTION DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (DGA/DIL)

Graham PAUL, Directeur

Marion FLAVIER, Chef de bureau de la programmation et des affaires financières

SOUS-DIRECTION DES SERVICES CENTRAUX ET DE LA LOGISTIQUE (DGA/DIL/SCL)

François-Xavier LÉGER, Haut Fonctionnaire en charge du Plan ministériel Administration exemplaire, Directeur-adjoint des immeubles et de la logistique, Sous-directeur des services centraux et de la logistique

Xavier SAMSON, rédacteur « plan Administration exemplaire » et « Ambassade verte », rédacteur marchés publics

Bureau d'appui aux utilisateurs d'administration centrale (DGA/DIL/SCL/BAU)

Anne-Lise RATIER-CAVALLO, Chef de bureau

Yann MARLIER, Adjoint au Chef de bureau

Thierry GUYOT, Adjoint au Chef de bureau

Stéphane CASTERAN, Responsable du centre d'appel du BAU

A. Bureau d'appui aux utilisateurs 1 – Quai d'Orsay

Thierry DENGLER, Chef de site

Noël VERONE, Adjoint logistique

Abdelhakim GOUGAM, Adjoint technique

Jean-Louis BELAICH, Adjoint technique

B. Bureau d'appui aux utilisateurs 2 – Site de Convention

Thibaut PENDUFF, Chef de site

Albert BOT, Adjoint technique

Karim KADRI, Adjoint logistique

C. Bureau d'appui aux utilisateurs 3 – Site de la Courneuve

Martine BEAUVAIS, Chef de site

José MEZA CACERES, Adjoint logistique

Michel POULAIN, Adjoint technique

D. Bureau d'appui aux utilisateurs 4 – Site des Invalides

Sophie GUÉGAN, Chef de site

Jaroslav DZIEDZIC, Adjoint technique

Christian MARÉCHAL, Adjoint logistique

Service automobile (DGA/DIL/SCL/GAR)

Balaguru DOURERADJAM, Chef de secteur

Reprographie (DGA/DIL/SCL/REP)

Michel BEUNIER, Chef de secteur

SOUS-DIRECTION DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (DGA/DIL/OIM)

Marie-Odile MICHEL-AMIOT, Sous-directrice

MISSION DES ACHATS (DGA/DAF/MDA)

Philippe BOISSY, Chef de mission

**BUREAU DE LA POLITIQUE ET DE L'INGÉNIÉRIE DES ACHATS
(DGA/DAF/MDA/BPA)**

Caroline RINCEL-ROTILLON, Chef de bureau

Prisca RAMESH, Rédactrice

Thomas WASTABLE, Rédacteur

SOUS-DIRECTION DE LA COMMUNICATION (DCP/COM)

Maxime TALIDEC, Responsable éditorial cellule Diplonet

Capucine GOYET, Responsable éditorial cellule Diplonet

IDEX-MULTISERVICES

Laurent DE PERETTI, Responsable IDEX pour le MAEDI

1.1.1 Établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE

Les 9 opérateurs sous tutelle du MAEDI

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international a engagé en 2008 une réforme dont les axes ont été fixés dans le cadre du processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) et du livre blanc sur la politique extérieure de la France.

Cette réforme a permis de renforcer la lisibilité et l'efficacité de la diplomatie d'influence française :

- le rôle de coordinateur et de stratège dévolu à l'administration centrale du ministère a été confirmé (création de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – DGM – en mars 2009) ;

- la mise en œuvre des politiques a été confiée à des opérateurs.

Qu'est-ce qu'un opérateur de l'État ?

Pour être qualifié d'opérateur de l'État, une personnalité morale, quel que soit son statut juridique, doit :

- exercer une activité de service public qui peut explicitement se rattacher à la mise en œuvre d'une politique définie par l'État ;

- être financée majoritairement par l'État, directement sous forme de subventions ou indirectement via des ressources affectées, notamment fiscales ;

- être contrôlée directement par l'État. Cela ne se limite pas à un contrôle économique ou financier mais doit relever de l'exercice d'une tutelle ayant capacité à orienter les décisions stratégiques, que cette faculté s'accompagne ou non de la participation au conseil d'administration.

Le MAEDI exerce sa tutelle, seul ou avec d'autres administrations, sur 9 établissements qui interviennent dans différents domaines stratégiques du ministère :

Aide au développement



Agence française de développement (AFD)

Établissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence française de Développement (AFD) agit pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Elle soutient également le dynamisme économique et social des Outre-mer. L'agence a pour mandat de financer des projets, programmes et études et d'accompagner ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités. Son action est placée sous la cotutelle du ministère des affaires étrangères et du développement international, du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, du ministère des finances et des comptes publics et du ministère des Outre-mer.



CFI, agence française de coopération médias

CFI, agence française de coopération médias est, depuis 20 ans, l'opérateur de la coopération audiovisuelle française à destination des pays d'Afrique, de la Méditerranée, des Balkans, du Caucase et de l'Asie. CFI, filiale du groupe France Télévisions, assure l'animation d'un réseau de partenaires du secteur des médias.

Fort de son expérience passée de chaîne, CFI est à même d'identifier leurs besoins et de proposer des réponses adaptées quelle que soit leur langue de travail. CFI accompagne également la réflexion et les choix stratégiques de ses partenaires dans leur mutation vers les nouveaux médias numériques.



Expertise France

Expertise France est l'agence française d'expertise technique internationale issue de la fusion, le 1er janvier 2015, de 6 opérateurs d'assistance technique français (FEI, ADETEF, ADECRI, SPSI, ESTHER, INTER).

Sa mission s'inscrit dans le cadre de la politique de coopération, d'aide au développement et d'influence économique de la France.

Expertise France s'attache à répondre à la demande croissante en expertise des pays en développement, des pays émergents et des pays du voisinage européen pour construire des politiques publiques et relever des défis institutionnels, économiques, démographiques, sociaux et environnementaux.



France Volontaires

France Volontaires est la plateforme des volontariats solidaires à l'international. Créée le 1er octobre 2009, elle a pour objet de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES) et de contribuer à leur mise en œuvre. Sa mission est d'informer et orienter les personnes souhaitant s'engager (candidats, volontaires, structures d'accueil ou d'envoi). Experte en volontariat, elle contribue à la mobilisation des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et associations. France Volontaires assure ainsi une mission de prospective et un rôle d'observatoire.

Commerce extérieur et tourisme

Le champ de compétence du ministère s'est élargi en avril 2014 au commerce extérieur et au tourisme, et deux nouveaux opérateurs sont désormais dans le giron du MAEDI : Atout France et Business France (fusion entre l'ex UbiFrance et l'ex AFII)



Atout France

L'agence de développement touristique de la France, a été créée par la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Atout France est chargée de contribuer au développement de l'industrie touristique, premier secteur économique français. Grâce à un dispositif approfondi de veille et d'analyse du marché touristique international, l'agence est en mesure d'accompagner les professionnels dans toutes les étapes de leur production touristique : de la conception, au développement jusqu'à la commercialisation. L'agence poursuit un triple objectif de promotion du tourisme en France, de réalisation d'opérations d'ingénierie touristique et de mise en œuvre d'une politique de compétitivité et de qualité des entreprises du secteur. Elle définit la stratégie nationale de promotion de la « destination France » conformément aux orientations arrêtées par l'État et s'appuie sur un réseau de plus de 400 collaborateurs en France et à l'étranger et 35 bureaux dans 32 pays.



Business France

À l'issue de la réunion du 17 février 2014 du Conseil stratégique de l'attractivité, un certain nombre de mesures visant à renforcer l'internationalisation de l'économie française ont été annoncées, dont la fusion des opérateurs UBIFRANCE et AFII. L'objectif de cette fusion est de disposer d'une agence unique pour contribuer au renforcement de l'économie française, au moyen de l'internationalisation de ses entreprises.

La nouvelle agence ainsi créée, par absorption de l'AFII par Ubifrance, contribue à l'internationalisation de l'économie française, qu'il s'agisse de favoriser ses exportations ou de développer l'attractivité de notre territoire auprès des investisseurs internationaux. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de l'Économie et du ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, cette agence, baptisée Business France, a trois missions principales : aider les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire à mieux se projeter à l'international ; attirer davantage d'investisseurs étrangers en France pour y créer ou y reprendre des activités créatrices d'emplois ; communiquer sur l'attractivité et l'image de la France et de ses territoires. Business France sera intégré au plan de la Direction générale du Trésor.

Culture, éducation, francophonie



Institut français

Opérateur pivot de la diplomatie culturelle du MAEDI, l'Institut français a pour mission de valoriser l'action culturelle extérieure de la France, en matière d'échanges artistiques, arts visuels, architecture, cinéma, idées et savoirs.

Il contribue ainsi à renforcer l'influence de la France dans le monde et à encourager les échanges culturels internationaux. L'Institut français assure également la promotion de la langue française à l'étranger ainsi que la formation et l'accompagnement des agents du réseau culturel français.



Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France et contribue au rayonnement de la langue et de la culture française, ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. L'objectif de l'AEFE est de servir et promouvoir un réseau scolaire unique au monde, en s'appuyant notamment sur un réseau de 488 établissements implantés dans 130 pays.



Campus France

Campus France est l'opérateur chargé de la mise en œuvre de la politique d'attractivité de la France sous la tutelle conjointe du MAEDI et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a comme objectifs principaux de :

- valoriser et de promouvoir nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche (développement de la mobilité universitaire et scientifique internationale),
- améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants et chercheurs étrangers,
- animer un réseau d'étudiants et de chercheurs (réseau Alumni).

Un courrier signé de la Directrice générale de la mondialisation en date d'avril 2016 a informé les 8 opérateurs de leur inclusion dans le PMAE 2015-2020. Le suivi de la mise en œuvre du PMAE sera assuré par la Délégation des programmes et des opérateurs en collaboration avec l'agent en charge de l'administration exemplaire.

Les opérateurs sous tutelle du MAEDI dans le Plan « Administration exemplaire » 2015-2020 »

Conformément à l'instruction du Premier ministre en date du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020, les opérateurs comprenant plus de 250 agents et placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international devront également planifier des mesures concrètes de transition écologique et énergétique.

Le suivi de l'application du PAE 2015-2020 se fera avec le soutien de la Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) et plus particulièrement avec le Pôle des opérateurs de la Mission des programmes (DGM/DPR/PRG).

Opérateur	Effectifs	Concerné par le PMAE 2015-2020 au plus tard le 31 décembre 2016
AEFE	10 914 ETPT (6 253 ETPT sous-plafond et 4 661 hors-plafond)	OUI
AFD	1 800 ETP (dont 1/3 à l'étranger)	VOLONTAIRE¹
ATOUT FRANCE	314 ETPT sous-plafond et 60 hors-plafond	OUI
BUSINESS FRANCE	1 525 (puis 1 490 en 2017)	Plan de la DG Trésor
CAMPUS FRANCE	233 ETPT sous-plafond et 25 hors-plafond	AU CHOIX
CFI	41 personnes	AU CHOIX
EXPERTISE FRANCE	220 ETPT	A FAIT LE CHOIX DE L'APPLIQUER
FRANCE VOLONTAIRE	107 personnes	AU CHOIX
INSTITUT FRANCAIS	141 ETPT sous-plafond et 2 ETPT hors-plafond	AU CHOIX

Ainsi, 4 opérateurs sur 9 proposeront un PAE au MAEDI qu'ils appliqueront à compter du 31 décembre 2016 soit 44% des opérateurs. 1 opérateur sera intégré au plan de la DG Trésor et 4 opérateurs n'ont pas encore révélé leur choix d'appliquer ou non le PAE 2015-2020.

¹ L'AFD est dispensé de cette exercice en sa qualité d'opérateurs réalisant un reporting extrafinancier inspiré du référentiel précisé pour les entreprises privées par le code de commerce (article L225-102-1 et son dispositif réglementaire d'application). Elle souhaite toutefois pleinement participer de façon volontaire au PAE du MAEDI.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

S'agissant des opérateurs associés au MAEDI : l'IRD et le CIRAD seront intégrés au plan du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. France Médias Monde (FMM) sera intégré au plan du ministère de la culture et de la communication.

II. Economie d'énergie

2.1 Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser

Périmètre de référence

Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres (ou scopes) obligatoires 1 et 2.

« Le périmètre 1 comprend les émissions directes de sources détenues ou exploitées par le service concerné. Ces sources sont essentiellement les chaudières à combustible fossile du service et le carburant consommé par la flotte de véhicules du service, que le service en soit propriétaire ou locataire.

Le périmètre 2 comprend les émissions indirectes associées à la production de l'énergie consommée dans le service, quand cette production est extérieure au service. Cette énergie peut prendre la forme soit d'électricité, soit de chaleur, de vapeur ou de froid » (Circulaire du 21 février 2013 relative aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre et aux synthèses des actions envisagées à effectuer par les services de l'État ; NOR : DEVD1303853C).

Il existe un troisième périmètre, non-obligatoire, qui regroupe les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Résultats

Le MAEDI est engagé dans une démarche de développement durable depuis 2009 et publie annuellement son plan Administration exemplaire, intégrant des actions afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

L'article L. 229-25 du code de l'environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose à l'État d'établir **pour le 31 décembre 2012** un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions.

Ce bilan doit être mis à jour tous les 3 ans.

Toutefois, de sa propre initiative, **le MAEDI a procédé à la réalisation d'un bilan carbone® dès 2011** (sur les données de 2010). Ce bilan a fait suite au regroupement de nos services franciliens sur 5 sites.

Le MAEDI n'a pas soumis de BEGES en 2012, estimant que le bilan de 2011 était suffisant.

Cependant, le MAEDI a souhaité conserver la périodicité imposée par la loi et a donc procédé à un BEGES, trois ans après, en 2014 (sur les données de 2013).

Ainsi, **le MAEDI a procédé à deux BEGES**, l'un en **2011** (sur les données de 2010), l'autre en **2014** (sur les données de 2013).

Cela explique l'absence de BEGES en 2015 (sur les données de 2014), le suivant étant prévu pour **2017** (sur les données de 2016).

En 2011, le bilan carbone® réalisé sur les trois scopes par le prestataire ECOACT a fait état de **41 300 téqCO₂** (tonne équivalent CO₂).

Le tableau des résultats montre que **le poste le plus émetteur est**, de très loin, **les déplacements des agents** avec pas moins de **48%** des émissions de gaz à effet de serre sur l'année 2010.

Les différents postes considérés dans le cadre de l'étude de 2011 sont définis de la manière suivante :

- « Déplacements de personnes : L'utilisation des transports pour les déplacements des personnes ;
- « Immobilisations » : L'amortissement des immobilisations (locaux, équipements informatiques, mobilier, véhicules) ;
- « Énergie » : La consommation d'énergie : poste;
- « Fret » : Le transport de biens depuis les fournisseurs et le courrier ;
- « Intrants » : L'achat de services externes et de fournitures ;
- « Hors énergie » : Les fuites de gaz frigorigènes circulant dans les systèmes de climatisation et les machines de production de froid ;
- « Déchets » : La production de déchets sur site.

Les résultats globaux, tous sites confondus, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Énergie	Hors	Matériaux	Fret	Immobilisations	Déchets	Déplacements
	énergie	et				des

		services entrants (Achats)			personnes	
4 550	1 485	1 614 teq	1 667	12 030 teq	47 teq	19 874 teq
teq	teq		teq			
11%	4%	4%	4%	29%	0%	48%
3^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	2 ^e	5 ^e	1 ^{er}

La figure ci-dessous présente le profil du bilan carbone® du MAE par sites/villes :

La première colonne présente les postes d'émission. La deuxième, les émissions. La troisième, la part (en pourcentage) de ce poste d'émission dans le bilan global. La quatrième, le classement des postes par importance d'émissivité.

PARIS	Émissions	Pourcentage dans bilan	Classement
Déplacements des personnes	18 977 teq	52%	1 ^{er}
Immobilisations	10 123 teq	28%	2 ^e
Energie	3 100 teq	9%	3 ^e
Hors énergie	1 462 teq	4%	4 ^e
Fret	1 558 teq	4%	4 ^e
Matériaux et services entrants	1 026 teq	3%	5 ^e
Déchets	38 teq	0%	6 ^e

NANTES	Émissions	Pourcentage dans bilan	Classement
Immobilisations	1 907 teq	38%	1 ^{er}
Energie	1 450 teq	29%	2 ^e
Déplacements des personnes	897 teq	18%	3 ^e
Matériaux et services entrants	588 teq	12%	4 ^e

Fret	110 teq	2%	5 ^e
Hors énergie	23 teq	1%	6 ^e
Déchets	9 teq	0%	7 ^e

Les sites parisiens constituaient 88% des émissions de gaz à effet de serre (36 000 teqCO₂) et les sites nantais 12% (5 000 teqCO₂) avec des différences notables dans la répartition des émissions.

De plus, ces résultats ont permis de tirer le ratio de **11 teqCO₂/agent pour les sites parisiens** et de **5 teqCO₂/agent pour les sites nantais soit une moyenne de 8 teqCO₂/agent**.

ECOACT a précisé que **le résultat total était chiffré avec 35% d'incertitude** car, si certaines données sont connues avec précision, comme par exemple la consommation d'énergie, les litres de carburant, etc. ; d'autres sont estimées ou extrapolées à partir des résultats d'une enquête.

En 2014, le BEGES réalisé à partir des tableurs bilan carbone® par le prestataire ALTEREA a concerné trois postes d'émissions de GES, exigés par le périmètre réglementaire (scope 1 et 2) :

- **L'énergie consommée** pour le fonctionnement des bâtiments : chauffage, éclairage, fonctionnement des appareils ;
- **La climatisation** : fuites de gaz réfrigérants des installations de climatisation et de production de froid ;
- **Les déplacements** qui concernent uniquement les déplacements professionnels avec la flotte de véhicules du ministère.

Les émissions du MAEDI se sont élevées à : **4 323 teqCO₂**. **Le poste de l'énergie représente 89%** des émissions totales des sites de l'administration centrale.

Energie	Déplacements	Climatisation
3 830 teq	260 teq	233 teq
89%	6%	5%
1^{er}	2^e	3^e

Site	Part des émissions
Quai d'Orsay	26%

Convention	15%
Breil IV (Nantes)	15%
La Courneuve	12%
Invalides	6%
Breil II (Nantes)	5%
Breil III (Nantes)	5%
Casterneau (Nantes)	5%
Breil I (Nantes)	4%
Château de la Celle-Saint-Cloud	3%
Restaurant administratif du Quai d'Orsay Chatillon	2%
	1%

Les sites nantais audités représentent 29% des émissions, et les sites parisiens 71%.
Les déplacements professionnels avec les voitures de la flotte viennent s'ajouter à ces données :

PARIS	NANTES
6% des émissions globales	<1% des émissions globales

Conclusions

Le périmètre d'étude du bilan réalisé pour l'année 2013 était plus restreint que celui réalisé pour l'année 2010. En effet, il ne comptabilisait que les émissions directes émises par le ministère, ce qui correspond au périmètre réglementaire (scopes 1 et 2). Une comparaison des deux bilans n'a pu être réalisée que sur les postes similaires. Le tableau ci-dessous présente cette comparaison :

Postes d'émission	2011 (sur 2010)	2014 (sur 2013)	Ecart
Energie	4 473 teq	3 830 teq	-14%
Climatisation	1 485 teq	233 teq	-84%
Déplacements	1 861 teq	260 teq	-86%
TOTAL	7 819 teq	4 322 teq	-45%

Sur les postes d'émissions similaires, nous observons donc une baisse de 45% des émissions de gaz à effet de serre du Département.

De plus, le ratio teq/agent passe de **2.2 teqCO₂/agent en 2010** à **1.2 teqCO₂/agent en 2013**.

Éléments d'explication

La baisse des émissions dues aux consommations d'énergie peut s'expliquer en partie par une rigueur climatique plus faible en 2013 qu'en 2010 (2 493 degrés jours unifiés (DJU) en 2013 contre 2 639 DJU en 2010). La baisse des consommations énergétiques peut également s'expliquer par les travaux de rénovation énergétique engagés depuis 2010 (mise en place de gestion technique des bâtiments (GTB) ; éclairage basse consommation ; réalisation d'audits énergétiques sur les sites parisiens et nantais ; isolation thermique de Breil III ; renouvellement des chaudières à Nantes ; changement de climatisation de l'Hôtel du Ministre etc.).

La baisse des émissions liées aux fuites de fluide frigorigène s'explique en partie par une différence de méthode de calcul. En effet, en 2010 le volume des fuites a été estimé à partir de la puissance des installations. Pour le bilan de 2013, ce sont les valeurs réelles des recharges de fluide frigorigène qui ont été prises en compte.

La baisse des émissions dues à la flotte de véhicule s'explique également en partie par la méthode de calcul. En 2010, les km parcourus ont été estimés puis convertis en émissions de GES. Pour le bilan de 2013, ce sont les consommations en litres de carburants qui ont directement été prises en compte. D'autre part, la composition de la flotte de véhicule a évolué depuis 2010 dans le cadre d'une politique interministérielle de rationalisation et de modernisation des parcs automobiles. En effet des véhicules électriques ont été achetés réduisant ainsi la consommation de carburants conventionnels.

Les résultats de 2014 sont donc plus fiables et présentent **un taux d'incertitude de l'ordre de 20% contre 35% en 2011**.

Perspectives

Le MAEDI s'est lancé dans une démarche volontariste afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En administration centrale, le regroupement des services sur trois sites franciliens participe à cet effort tout comme le déploiement à la fin de l'année 2015 des Points

d'Apport Volontaire (PAV) pour valoriser nos déchets papier et l'installation de machines Canibal' qui permettent aux agents de recycler leurs bouteilles, cannettes et gobelets.

De plus, le projet de réhabilitation du Quai d'Orsay s'inscrit dans un objectif d'exemplarité environnementale notamment car la France a accueilli la COP21 et le Département en était le principal organisateur.

Sur ce projet ambitieux, les préoccupations en matière de protection de l'environnement se traduisent par une volonté d'adopter une démarche transversale et intégrée, qui doit être menée depuis la pré-programmation jusqu'à deux années après la livraison des bâtiments (prise en compte de la relation des bâtiments avec leur environnement immédiat ; garantir des nuisances faibles pour le chantier ; assurer le confort hygrothermique des agents). L'objectif majeur est de tendre vers la meilleure qualité environnementale tout en respectant les contraintes et spécificités du projet, dont l'enveloppe budgétaire.

S'agissant de notre réseau à l'étranger, la mise en œuvre du projet ambassade verte doit permettre aux postes de réaliser des économies substantielles tout en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre. L'installation d'un toit végétalisé à Washington, la pose de panneaux solaires à Pretoria, le changement des climatiseurs à Phnom Penh ou encore l'installation d'ampoules LED à Rome, sont autant d'actions que nous souhaitons voir se multiplier.

Le lancement d'un marché « ambassade verte » par l'ADEME et le recrutement d'une chargée de mission « Ambassade verte » doivent permettre au MAEDI d'aller plus loin. Le travail du prestataire I-care viendra compléter les actions précédemment lancées par la DIL (enquête de novembre 2014 sur les initiatives vertes des postes ; OFF de la DIL lors de la semaine des Ambassadeurs 2015 ; publication du plan d'action générique ; création de partenariat avec des grandes écoles d'ingénieurs et de masters en développement durable pour aider les postes dans la conception et dans la réalisation de leur plan « Ambassade verte » etc.)

Le prochain BEGES aura lieu en 2017 sur les données de l'année 2016. Le Département demandera au futur titulaire du marché de recourir à une méthodologie permettant de comparer facilement avec les précédents bilans.

En plus de faire l'objet d'une diffusion sur l'ensemble des vecteurs mis à disposition du MAEDI (Diplonet, site institutionnel, Diplomatie), les résultats de ce prochain BEGES seront communiqués au CGDD.

2.2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

Objectifs

L'objectif global de cet indicateur est de pouvoir suivre la consommation énergétique du Ministère et d'en poursuivre la réduction.

Outils du suivi

Un outil expert de suivi a été mis en place sur l'ensemble des sites. Il a été intégré au marché multiservices pour les sites franciliens afin d'être coordonné avec les actions menées de réduction de consommation des fluides. Ce marché a été reconduit pour 2013 avec la société IDEX.

Responsable du suivi de l'indicateur « économie d'énergie »

Au sein de la Sous-direction des Services centraux et de la logistique, le Sous-directeur, le Chef du bureau d'appui aux utilisateurs (BAU) et le chargé de mission Administration exemplaire suivent cet indicateur.

Les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services sont ceux figurant dans le tableau ci-dessous. À noter que le site de La Celle St Cloud est exclu du périmètre pour le calcul de cet indicateur, puisqu'il s'agit d'appartements privés.² A noter également que le site de Strasbourg en est aussi exclu, ce site étant la représentation diplomatique de la France auprès du Conseil de l'Europe et étant considéré comme une représentation diplomatique.

SITE	EFFECTIF (en nombre d'agents)	SHON ³ (en m2)	SUB ⁴ (en m2)
Nantes	924	41 481	33 497
Paris/Région parisienne	2 501	111 271	81 381

² En effet, les charges sont facturées aux locataires.

³ SHON : surface hors œuvre nette

⁴ SUB : surface utile brute

37, Quai d'Orsay	932	29 427	17 297
27, rue de la Convention	1 109	31 103	26 146
3, rue S. Masson, La Courneuve	89	27 956	20 072
57, bd des Invalides	330	12 185	9 492
La Celle St Cloud	0	5 346	4 278
Châtillon	41	1 817	1 817
TOTAL	3 425	260 586	193 980

Etat des lieux

Le Ministère s'est engagé à réduire de manière significative sa consommation en énergie, dédiée à l'éclairage, au chauffage et au fonctionnement des appareils électroniques.




Un contrôle de l'automatisation de l'éclairage des **sites de Convention et de la Courneuve** a été mis en place en octobre 2011 : la plage horaire est ainsi passée de 8h30-22h à 8h-19h30.




Sur **tous les sites franciliens**, des détecteurs de présence ont été installés dans plusieurs sanitaires et dans certains couloirs, permettant une consommation moindre en électricité.



Les 2 200 ampoules « ancienne génération » de l'**Hôtel du Ministre** ont été remplacées par des ampoules LED en 2010. Sur le site de **Convention**, 1 250 ampoules ont également été remplacées par des ampoules LED en décembre 2011. Par ailleurs, en 2012 lors de la rénovation des certaines parties du **Quai d'Orsay**, des ampoules LED ont également été installées au rez-de-chaussée, au sous-sol de l'Hôtel du Ministre et au quatrième étage du bâtiment administratif.

 A **Nantes**, le transformateur électrique du site de **Breil III** a été remplacé au mois de janvier 2014 (630kVa au lieu de 1000 initialement). Cela devrait permettre des économies énergétiques importantes sur le site. A **Breil IV**, le site poursuit ses efforts dans le remplacement des ampoules au profit du LED. L'installation de détecteurs de présence est en cours.

Par ailleurs, le site des archives de **Casterneau** a été connecté au réseau de chaleur urbaine en octobre 2015.

 Conformément au décret n°2007-363 du 19 mars 2007, un plafonnement de la température à 20°C et un seuil de déclenchement de la climatisation à 26°C ont été instaurés.

→ Les rénovations envisagées dans le bilan d'exécution du PAE 2011 ont été mises en œuvre en 2013, au Quai d'Orsay avec l'installation de 22 compteurs électriques, qui permettent une mesure plus fine par secteur et un reporting mensuel par le prestataire multiservices IDEX. Enfin, le recalorifugeage du C.P.C.U. a été mené à bien au sous-sol du bâtiment administratif ainsi que le remplacement d'un échangeur par deux appareils plus petits et plus économiques en termes de chauffage urbain.

→ Ces mesures ont permis de réduire visiblement la consommation d'électricité en un an. Ainsi, par exemple, le site de Convention a vu sa consommation d'électricité diminuer de 21,8 % entre 2011 et 2012.

Résultats

Evolution de la consommation énergétique en volume entre 2014 et 2015

	Electricité 2014	Électricité 2015	Gaz 2014	Gaz 2015	Fioul 2014		Fioul 2015 ¹	
	kWh	kWh	kWh	kWh	kWh	Litres	kWh	Litres
Paris	12 153 625	12 340 094	1 418 146	1 300 482	67 931	14 600	29 010	3 000

Nantes	4 607 695	3 837 562	2 707 705	3 258 683	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL	16 761 320	16 177 656	3 985 776	4 559 165	67 931	14 600	29 010	3 000

	Chauffage 2014		Chauffage 2015 ²		Autres énergies PCE
	kWh	T/Vapeur	kWh	T/Vapeur	
Paris	3 785 000	5 678,2	1 122 000	3228	Sans objet
Nantes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL	3 785 000	5 678,2	1 122 000	3228	Sans objet

- ¹ Pour la conversion du fioul en kWh, la valeur indicative de 9.67kWh par litre a été retenue (avec une densité de 0,84 à 10 °C, la valeur du PCI est de 11,86 kWh/kg, soit un pouvoir calorifique théorique de 9,96 kWh/litre).
- ² Pour la conversion du chauffage en kWh, la valeur indicative de 697 kWh par tonne vapeur a été retenue.

La consommation de gaz à Nantes a augmenté entre 2014 et 2015 car l'hiver de 2014 avait été particulièrement doux.

Evolution de la consommation énergétique totale en volume entre 2014 et 2015

Total 2014 en kWh	24 600 027	Total 2015 en kWh	20 878 031	Evolution entre 2014 et 2015	- 15.13%
--------------------------	-------------------	--------------------------	-------------------	-------------------------------------	-----------------

Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif des dépenses d'énergie pour chaque fluide. Entre 2014 et 2015, le Département a enregistré une diminution de 0.99% de sa consommation d'énergie en euros par agent.

**Evolution de la consommation énergétique en euros courants depuis
2014**

Comptes PCE	Consommation en € 2014		Consommation en € 2015	
	Globale	Par agent	Globale	Par agent
606222 Electricité	1 850 977,16€	550,72€	1 832 582.22€	535.06€
606223 Gaz	231 003,06€	68,73€	271 239.59€	79.19€
606224 Fioul	11 960,37€	3,55€	12 439.88€	3.63€
606226 Chauffage vapeur	364 923,68€	108,57€	402 430.33€	117.49€
606228 Autres énergies	28 068,06€	8,35€	28 187.43€	8.22€
TOTAL	2 486 932,3€	739,93€	2 546 879.45€	732.59€

Année	Effectif
2009	3 613
2010	3 630
2011	3 525
2014	3 361
2015	3 476,27

Actions de soutien

Tous les lauréats de concours bénéficient d'un module de formation sur le développement durable qui met l'accent sur les éco-gestes, notamment en matière de réduction des consommations d'énergie.

De plus, des affiches rappelant les écogestes sont affichées dans les couloirs, au niveau des photocopieurs. Il s'agit d'un tableau des gestes simples incitant les agents à adopter les bonnes pratiques en faveur de l'environnement.

Perspectives 2016

La DIL en collaboration avec le titulaire du marché multiservices mènera une réflexion sur les mesures à prendre et continuera le suivi régulier des consommations. Nous poursuivrons nos efforts et serons attentifs à la publication des nouveaux indicateurs.

III. Mobilité durable

3.1 Acheter ou utiliser des véhicules propres

Objectifs

Un double objectif de rationalisation du parc automobile en administration centrale et de diminution des émissions de CO² est visé. Ainsi, pour 2014, le parc automobile du Département ne devait pas comprendre plus de 5% de véhicules particuliers achetés dépassant le plafond de 120 g CO²/ km.

Pour 2015, le Département doit renseigner le rapport entre le nombre de véhicules hybrides ou électriques achetés en 2015 sur le nombre de véhicules total renouvelés en 2015.

Outils de suivi

Le suivi est réalisé grâce aux rapports d'analyses de l'UGAP et du gestionnaire de flotte ALD Automotive.

Responsable du suivi

La personne en charge du suivi de cet indicateur est le Chef du service automobile, au sein des Services Centraux et de la Logistique (SIL/SCL/GAR).

Périmètre de référence

Les véhicules concernés sont ceux achetés via l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) en 2015 et affectés en administration centrale.

Etat des lieux

Au cours de l'année 2014, le Département a acheté 12 véhicules particuliers et 1 véhicule utilitaire (RENAULT KANGOO).

Les émissions des 12 véhicules particuliers livrés varient entre 0 et 120 g CO₂/ km. Ainsi, aucune des acquisitions de véhicules du Ministère, en 2014, ne dépasse le plafond de 120 g de CO₂ par kilomètre.

Stratégies d'action

La mise en œuvre de la circulaire du 2 juillet 2010 relative à la rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat, se traduit pour le Département, par une réduction de celui-ci ainsi que par une baisse en gamme et en puissance des véhicules. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est réalisée notamment par l'acquisition de véhicules propres et moins polluants. Ainsi, l'achat de véhicules dont le taux de CO₂/km est le plus faible possible dans les catégories concernées, a été privilégié, dans la mesure du possible. Leur coût plus élevé à l'achat a été réduit par l'affectation de ces véhicules à des grands rouleurs : les services du courrier et les cabinets du Ministre et des secrétaires d'Etat.

Enfin, le Département s'est engagé dans une politique raisonnée d'attribution des voitures de fonction. En effet, la rationalisation de la gestion de la flotte et la mutualisation des moyens ont compensé la diminution des effectifs de conducteurs.

Résultats

Au cours de l'année 2015, le Département a acheté 9 véhicules particuliers et utilitaires ainsi que 5 vélos. Les véhicules hybrides et électriques représentent **44% des acquisitions totales** de véhicules pour l'année 2015. Les 56% restants se décomposent de la façon suivante : 33% de véhicules diesel, 23% de véhicules essence.

Modèle de véhicule	Nombre	Énergie	Taux de CO ² émis
CITROËN C5	3	Diesel	120
RENAULT CLIO LIFE	1	GNV-GPL	116
PEUGEOT 308	1	Essence	114
RENAULT KANGOO (utilitaire)	1	Électrique	0
RENAULT ZOÉ	3	Électrique	0

9

	2015
Total des véhicules particuliers loués ou achetés en 2015	9
Nombre de véhicules particuliers essence dépassant le plafond de 120 g CO ² /km	0
Nombre de véhicules particuliers diesel dépassant le plafond de 90 g CO ² /km	3
Taux de véhicules particuliers dépassant le plafond de 90 ou 120 g CO²/km	33,33 %

Perspectives 2016

Le Département veillera au déploiement de vélos pour permettre les déplacements intersites de ses agents.

Le Département veillera à ce qu'en 2016, lors des renouvellements, au moins 50% des véhicules achetés soit des véhicules propres conformément aux objectifs du PMAE 2015-2020.

Le Département soumettra son parc automobile aux exigences du PAE 2015-2020 et des nouveaux indicateurs.

3.2 Développer l'éco-conduite

Objectifs

Le Département, par le biais de la formation de ses conducteurs, les incite à adopter une conduite rationnelle et économique. L'écoconduite permet au Département de réduire ses consommations en carburant, les émissions polluantes ainsi que les risques d'accident.

L'objectif du PAE 2014 est d'atteindre un taux de formation à l'éco conduite équivalent à 100% et de renseigner le nombre de grands rouleurs formés à l'éco-conduite au 31 décembre 2015.

Outils de suivi

Le suivi est réalisé en interne par l'adjoint au Chef de bureau (DRH/RH4/RH4A).

Responsable du suivi

La sous-direction de la formation est chargée du suivi de cet indicateur en interne.

Périmètre de référence

Le périmètre de cet indicateur porte sur le nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés, à l'éco-conduite. Les agents concernés par cette mesure sont les conducteurs professionnels et les grands rouleurs.

État des lieux

100% des conducteurs automobiles du Département ont suivi un stage de formation à l'écoconduite en 2013. Deux sessions ont eu lieu pour former 8 nouveaux agents des services automobiles à l'éco-conduite, à travers l'organisme MOBIGREEN.

Ainsi, l'ensemble des conducteurs du Département a reçu une formation à l'écoconduite soit en 2010, soit en 2012. Tous les nouveaux conducteurs sont

également formés, soit 8 pour 2013. Il n'y a pas eu de nouvelle arrivée de conducteurs en 2014 ni en 2015.

Stratégies d'action

Afin que les conducteurs conduisent de manière responsable et respectueuse de l'environnement, ces formations comprennent une présentation théorique et une mise en œuvre pratique.

Résultats

Pour 2014, un module d'une journée présenté à deux groupes en novembre et en décembre a été annulé faute de candidats car il n'y a pas eu de nouveaux recrutements.

Actions de soutien

Plusieurs bulletins verts ont été consacrés à l'écoconduite :

- ☞ Le n°37 du 4 octobre 2012 « Comment réduire nos émissions de CO₂ » ;
- ☞ Le n°56 du 16 juillet 2012 « Les gestes de l'éco-citoyen lors de ses déplacements » ;
- ☞ Le n°65 du 18 décembre 2012 « Défi covoiturage : les agents nantais mobilisés pour la 2^e édition ! » ;
- ☞ Le n°67 du 20 février 2013 « Le ministère se dote de voitures électriques » ;
- ☞ Le n° 70 du 18 avril 2013 « formation à l'éco conduite : les dates »

Perspectives 2016

Parce qu'il est important de pérenniser ces comportements responsables, tous les nouveaux conducteurs et grands rouleurs se verront proposer une formation à l'écoconduite en 2016. Le Département sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

IV. Économie de ressources et réduction des déchets

4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage

Installation des machines Canibal'

Dans le cadre du nouveau marché des distributeurs de boisson signé avec IVSFrance, le BAUAC a pu négocier l'installation gratuite de machines Canibal'.

Ces machines sont des collecteurs intelligents de fabrication française : il suffit pour chaque agent de déposer sa bouteille, sa cannette ou son gobelet vide dans l'espace prévu à cet effet. Canibal' reconnaît l'objet, le compacte, le trie et le comptabilise.

3 machines Canibal' ont été installées fin novembre sur les sites du Quai d'Orsay (cafétéria du sous-sol)/de Convention (cafétéria proche du Restaurant administratif)/de La Courneuve (cafétéria).

Deux démonstrations ont eu lieu pour présenter aux agents cette innovation.

La première, le lundi 23 novembre au Quai d'Orsay de 8h45 à 11h, la seconde à Convention, le vendredi 27 novembre de 14h à 15h30.

Pour accompagner cette installation, le bulletin vert n°93 du 20 novembre a été dédié à la machine Canibal'. Il en présentait les principales caractéristiques.

Entre la fin novembre et la mi-mars, 12 340 déchets ont été compactés et valorisés.

Ces déchets sont répartis de la façon suivante :

Type de déchets	Cannettes	Bouteilles	Gobelets	Total
Quai d'Orsay	160	402	4241	4803
Convention	43	427	2249	2719
La Courneuve	397	841	3600	4838
Total	600	1670	10 090	12340

Ces 12 340 déchets collectés correspondent à 300 Kg de CO2 économisés et à une production de 18 750 kWh.

L'installation des machines Canibal' provient d'une volonté de rendre l'écogeste ludique. La diffusion de messages pédagogiques sur les écrans contribue à la sensibilisation des agents tout comme la possibilité de remporter des cadeaux [réduction sur des « *smartbox* », paniers bio Bio c' Bon, réduction sur des cravates Dago Bear (enseigne qui participe au financement de micro entrepreneurs à travers le monde), réduction pour des achats dans l'enseigne « la boîte à champignon » (promoteur de l'économie circulaire).

Les agents ont également la possibilité de planter un arbre grâce à l'association Pur Project. Le choix solidaire de 745 agents a permis de financer la plantation de 9 arbres en Amazonie.

Quelques soucis sont toutefois à signaler.

La localisation au Quai d'Orsay n'était pas propice à une connectivité sans-fil optimale. Cela entraînait des pannes nécessitant l'intervention sur place de la société Canibal' à de nombreuses reprises. Un amplificateur 3G/4G a été installé en février pour pallier ces désagréments et tout est rentré dans l'ordre.

Le relatif isolement de la machine Canibal' à Convention peut expliquer le faible recours à la machine malgré un site ayant le plus grand nombre d'agents. La machine sera déplacée en mai 2016.

Il a fallu par ailleurs rappeler aux agents qu'ils ne devaient pas y introduire leurs « touillettes », autre source de pannes.

Les très bons résultats de La Courneuve peuvent s'expliquer par la proximité immédiate de la machine Canibal' avec les distributeurs de boissons et par la présence de nombreux visiteurs extérieurs (présence des archives, présence d'intervenants pour des formations).

La société Canibal' est responsable du suivi quantitatif de ce dispositif et communique les données à l'agent en charge du plan administration exemplaire et aux différents chefs de site des BAU.

L'installation des machines Canibal' a constitué une belle avancée dans la politique d'exemplarité du Département et, au vu des résultats, les machines semblent avoir été bien acceptées par les agents.

Le Département a installé 7 cy-clopes début juin. Ce sont des collecteurs de mégots innovants (2 sur le site de Convention, 2 sur le site du QO, 1 sur le site des Invalides et 2 à la Courneuve).

Avec les points d'apport volontaires (PAV) pour recycler le papier, l'installation de ces deux nouveaux types de collecteurs innovants illustre le plein engagement du MAEDI pour promouvoir l'exemplarité de son action.

4.1.1 Quantité de déchets résiduels produits par agent

La quantité de déchets sur l'année 2015 est répartie comme suit :

Type de déchets	DIB	Papier/Carton	Verre	Déchets alimentaires	PAV (novembre-décembre)	Total
Quai d'Orsay	59.66 t	64.46 t	NC	52.24 t	1.8555 t	178.2155 t
Restaurant Administratif	N/A	6.38 t	N/A	40.96 t	N/A	47.34 t
Convention	11 t	143.8 t	1.20 t	23.92 t	0.797 t	180.717 t
La Courneuve	8.89 t	24.24 t	0.08 t	18.24 t	0.104 t	51.554 t
Total	79.55 t	238.88 t	1.28 t	135.36 t	2.7565 t	457.8265 t

En kg de déchets rapporté au nombre d'agents

Cela revient à **133.6719 kg par agent** ($457.8265/3425*1000$).

4.1.2 Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs

Aucun des 3 restaurants administratifs du MAEDI ne réalise le tri des bio-déchets.

Le marché de la restauration collective sera prochainement renouvelé (début 2017 et pour une période de 4 ans) et la proposition d'une mise en place d'un tri des bio-déchets effectif fait partie des critères de sélection.

4.2. Politique de maîtrise de la consommation de papier

Objectifs

L'objectif de réduction de consommation de papier s'inscrit dans une volonté du Département de préserver la nature en œuvrant pour le développement durable. L'objectif du Plan Administration exemplaire 2014 consistait à réduire d'au moins 45 % les consommations de papier (en incluant la reprographie) par rapport aux résultats de l'année 2009. La valeur cible retenue pour l'année 2014 était de 13,2 ramettes de papier par agent. Cet objectif ayant été atteint (-58.5%), le nouvel objectif consistait à poursuivre cette diminution de la consommation de papier.

Outils de suivi

Le relevé de commande UGAP permet de réaliser un suivi des commandes. Plus particulièrement, le gestionnaire du Bureau de la politique et de l'ingénierie des achats (DGA/DAF/MDA/BPA), en charge des commandes de papier, réalise un suivi mensuel de ces commandes.

Responsable du suivi

Le suivi de cet indicateur est effectué par la Sous-direction des services centraux et de la logistique.

Périmètre de référence

Le périmètre correspond aux quantités de papier (A4 et A3) achetées durant l'année 2015 par le Département.

Le périmètre de cet indicateur porte sur l'ensemble des sites de l'administration centrale en région parisienne et à Nantes.

Etat des lieux






En 2013, le Département a réduit sa consommation de papier par agent à 11,91 ramettes soit une baisse de 55,3 % par rapport à l'année 2009 (24,64).

Au 31 décembre 2014, le nombre de ramettes de papier par agent est de 10,23 soit une baisse de 58,5 % par rapport à l'année 2009.

Stratégies d'action

L'approvisionnement en papier a été fortement rationalisé par le Département (un carton de 5 ramettes de papier par photocopieur par semaine). Les services ayant besoin de plus de papier doivent en faire la demande auprès des Bureaux d'appui aux utilisateurs qui la soumettent au Sous-directeur des services centraux et de la logistique.

Le Ministère a mis en place de nombreuses mesures visant une réduction significative de papier.

-  Le paramétrage par défaut des impressions en recto-verso ;
-  La mise en place de signatures électroniques incitant les agents à réfléchir avant d'imprimer ;
-  La dématérialisation de l'information via l'Intranet du ministère ;
-  Le déploiement de l'impression sécurisée par badge qui a permis d'éviter les tirages perdus en passant à une impression plus responsable.
-  La pose d'affiches reprenant les écogestes devant chaque photocopieur collectif, ainsi qu'un bac de tri à côté pour le papier.

4.2.1 Evolution du nombre de ramettes de papier consommée entre l'année N et l'année N-1

Résultats

Après avoir réduit de 58,5 la consommation de papier entre 2009 et 2014, au 31 décembre 2015, le nombre de ramettes de papier par agent est de **9.61** soit une baisse de **2.81%** par rapport à 2014 et une baisse de **60.07%** depuis 2009.

Cette relative stagnation semble indiquer que nous sommes proches du seuil limite de papier nécessaire au bon fonctionnement du Département. Le Département poursuivra néanmoins ses efforts en matière de prévention et de valorisation des déchets papier.

Année	Consommation globale de ramettes	Nombre de ramettes par agent
2009	83 670	24, 64
2010	61 875	17, 04
2011	50 478	14, 32
2012	54 400	15,52
2013	43 250	11,91
2014	34 375	10,23
2015	33 410	9.61

2009	3613 ETP
2010	3630 ETP
2011	3525 ETP
2012	3509,64 ETP
2014	3361 ETP
2015	3 476,27 ETP

Actions de soutien

En matière d'information, les agents ont été régulièrement sensibilisés à la problématique du papier, le Département ayant fait de ce sujet une priorité. En effet, l'établissement de nombreuses « bonnes pratiques » figurant dans la rubrique « Administration exemplaire » évoquent directement la question de la consommation de papier :

 Bulletin vert n° 61 « Les éco gestes de l'agent au travail: l'impression de documents »

 Bulletin n° 62 « Comment programmer ma journée de façon écoresponsable » ;

 Bulletin n° 66 « Spécial papier » ;



Bulletin vert n° 69 « Options pour la dématérialisation ».



Bulletin vert n° 84 sur le tri sélectif



Bulletin vert n° 89 sur le déploiement des points d'apport volontaires (PAV)

Le papier est fourni par l'UGAP selon une convention du 4 mars 2015, le papier acheté est écoresponsable et produit avec des matières premières hautement recyclables, du papier recyclé ou issu de forêt gérées durablement.

Enfin, rappelons que le ministère des Affaires étrangères et du Développement international est arrivé premier du classement PAP 50 Public réalisé parmi 50 grandes institutions publiques et administrations françaises en 2011. Cette enquête avait pour objet d'évaluer la politique d'achat, la consommation et le recyclage de ce papier. Elle a été renouvelée en 2015 et le MAEDI est arrivé à la 9^e place du fait du durcissement des critères de notation avec notamment l'exigence d'utiliser du papier recyclé alors que le MAEDI se fournit exclusivement en papier labellisé mais non totalement recyclé.

Perspectives 2016

Dans le cadre Plan ministériel administration exemplaire 2015-2020, le Département persistera dans cette démarche de diminution de ses consommations de papier à travers notamment la poursuite de la dématérialisation.

De plus, le Département a entamé une réflexion conjointe avec la Direction des systèmes d'information autour de l'utilisation d'un papier recyclé compatible avec ses photocopieurs. La Direction des immeubles et de la logistique, direction de rattachement du HFPAE, s'est portée volontaire pour effectuer les tests à partir du mois d'avril 2015. Aucun souci n'ayant été relevé, il a été décidé de fournir les sites de La Courneuve et des Invalides en papier recyclé. Cette mesure a été effective à compter de juin 2016.

Le Secrétariat général a exprimé son souhait d'être approvisionné en papier recyclé et saura soutenir le HFPAE dans sa volonté de rendre obligatoire l'utilisation de papier recyclé.

4.2.2 Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité de papier acheté

Comme vu dans le paragraphe précédent, le MAEDI ne s'est jamais fourni jusqu'à présent en papier totalement recyclé mais a entamé une réflexion pour aller dans ce sens.

Pour autant, le MAEDI s'est toujours efforcé de gérer au mieux ses déchets papier.

Actions de soutien - Dispositif de collecte et de gestion des déchets de papier

Etat des lieux

En parallèle de la réduction de ses consommations de papier, le Ministère a mis en place de nombreuses mesures depuis 2010 visant à collecter et valoriser les déchets de papier.

Chaque site en administration centrale a mis en place au moins trois des quatre types de dispositifs énoncés dans la circulaire du 2 mai 2012.

Objectifs

La collecte des déchets de papier s'inscrit dans une volonté du Département de préserver la nature en œuvrant pour le développement durable. L'objectif du PAE 2015 consistait à renseigner les dispositifs de tri sélectif des déchets papier en faisant un état des lieux des sites qui l'avaient mis en place.

Actions de soutien et d'approfondissement – Déploiement des points d'apport volontaire (PAV) pour mieux valoriser les déchets papier

A Paris, depuis novembre 2015, des points d'apport volontaire (PAV) ont été installés à proximité des photocopieurs. Les agents disposent d'une bannette sur leur bureau pour mettre leur papier et vont la vider à leur convenance dans les PAV. Cette démarche a permis d'unifier les différents dispositifs mis en place antérieurement.

A Nantes, les récupérateurs de papier (appelés « cocottes ») ont été mis en place sur les sites de Breil I et Breil IV. Les agents de Breil III et Casterneau n'utilisant que très peu de papier, il a été décidé de ne pas doter ces sites de récupérateurs.

Résultats

Au total, 141 PAV ont été installés début novembre (68 au Quai d'Orsay, 63 à sur le site de Convention et 10 sur le site de La Courneuve).

A la date du 13 mars 2016, ces installations ont permis de valoriser plus de 3.5 tonnes de papier. Ce chiffre représente 61 arbres sauvés (1 tonne de papier recyclé équivaut à 17 arbres épargnés), 108m³ d'eau économisés (soit l'équivalent d'un mois d'arrosage sur le site de Convention) et 1980 kg de CO₂ en moins dans l'atmosphère (soit les émissions sur un an d'une voiture qui émet 120 g de CO₂ par km²).

Selon les chiffres communiqués par la société Arbres, 31 tonnes de papier ont été collectées. La collecte et le tri de ces déchets papier ont généré environ 651 heures d'insertion par l'activité économique pour ses opérateurs.

Perspectives 2016

Dans le cadre Plan Ministériel Administration Exemple 2015-2020, le Département a approfondi sa démarche de collecte des déchets papier avec le déploiement en novembre 2015 de points d'apports volontaires sur les sites franciliens, auxquels se sont ajoutées des bannettes et une importante campagne d'information des agents (affiches, guide sur le tri, communication sur l'intranet, etc.)

Des objectifs ambitieux ont été fixés pour l'année 2016 avec l'espoir de recueillir assez de papier pour sauver 255 arbres, 450m³ d'eau (soit la moitié de la consommation annuelle des espaces verts de Convention) et 8250 kg de CO₂ soit les émissions sur un an de 4 voitures émettant 120 g de CO₂ par km.

Par ailleurs, le MAEDI a décidé de déployer du papier recyclé, progressivement, site par site. Les Invalides et La Courneuve seront les premiers à être fournis en papier recyclé lors de leur prochaine commande qui devrait intervenir pendant l'été 2016.

Le MAEDI sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

4.3 Optimiser les consommations d'eau

Objectifs

L'objectif global de ce nouvel indicateur est de pouvoir suivre les consommations en eau du ministère sur la base des volumes afin de les réduire de manière significative.

Outils du suivi

Cet indicateur est suivi à l'aide de l'outil expert de gestion de suivi des fluides.

Responsable du suivi

Comme indiqué au point précédent, le responsable du suivi de cet indicateur est le Chef de secteur d'IDEX, société prestataire du ministère, sous le contrôle du Chef du bureau d'appui aux utilisateurs.


Périmètre de référence

Le périmètre concerné est la consommation d'eau pour les bâtiments tertiaires d'administration centrale.

Etat des lieux

Le Département a toujours recensé ses consommations énergétiques afin d'en suivre leur évolution. Ce dispositif de suivi s'est amélioré avec la gestion par société IDEX multiservices depuis le 1^{er} janvier 2010.

La quantité d'eau consommée équivaut à 60 378 mètres cube pour les sites franciliens et nantais à l'exception des immeubles d'habitations. On constate :

 Une hausse du volume par rapport à 2013 qui s'explique par un mauvais entretien des circuits du système de climatisation sur le site de Convention et par un affaissement des sols derrière l'Hôtel du Ministre au Quai d'Orsay qui a engendré la rupture d'une canalisation.

Résultats

	Consommation d'eau 2013	Consommation d'eau 2014	Consommation d'eau 2015
	M ³	M ³	M ³
Paris	48 297	51 153	46 860
Nantes	9 431	9 393	10 083
TOTAL	57 728	60 378	56 943

Résultats

Après une hausse entre 2013 et 2014, la consommation d'eau est repartie à la baisse en 2015 (-5.69%).

La hausse de la consommation d'eau sur les sites nantais s'explique du fait des travaux de réfection menés à Breil I mais aussi de l'installation d'une trentaine de prestataires sur le site de Breil IV et l'utilisation plus systématique des logements de Breil IV pour les agents présents à l'Institut de formation aux Affaires administratives et consulaires (IFAAC).

Actions de soutien

La sensibilisation des agents passe par la formation en développement durable dispensée aux nouveaux arrivants et aux agents de retour de l'étranger, à travers des éco-gestes quotidiens.

Par ailleurs, des économiseurs de chasses d'eau ont été installés sur **l'ensemble des sites**.

Enfin, le ministère dispose de vastes espaces verts sur la plupart de ses sites et la maîtrise de la consommation d'eau est un enjeu crucial. Les jardiniers sont particulièrement sensibilisés à ces questions et sélectionnent des **plantes adaptées pour limiter l'apport d'eau**.

Perspectives 2016

Le Département sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

V. Préservation de la biodiversité

5.1 Développer l'alimentation biologique

Objectifs

L'enjeu de cet indicateur s'inscrit tout d'abord dans une perspective d'augmentation du nombre de denrées alimentaires biologiques afin d'inciter les prestataires de restauration à inclure davantage de produits issus de l'agriculture biologique pour un plus grand respect de l'environnement.

Pour 2014, la part moyenne des denrées alimentaires certifiées « agriculture biologique » s'élève à **7,74 %** pour l'ensemble des restaurants du MAEDI (**7,35 %** pour le site de Convention, **8,12 %** pour le Quai d'Orsay).

La part du bio dans l'approvisionnement du restaurant de Nantes était de **5 %**.

Outils de suivi

Le suivi de cet indicateur est réalisé grâce à une extraction de fichiers par la Délégation pour la politique sociale (DGA/DRH/DPS).

Responsable du suivi

Le bureau de la Délégation pour la politique sociale (DGA/DRH/DPS) suit particulièrement cet indicateur en lien avec le titulaire du marché de restauration collective COMPASS GROUP France (EUREST) pour les sites franciliens et ADOS pour les sites nantais.

Périmètre de référence

Le périmètre de référence de l'indicateur « alimentation biologique » est appliqué à l'ensemble des sites d'administration centrale (Paris et Nantes) disposant d'un restaurant administratif (donc hors).

Etat des lieux

Il s'agit d'un nouvel indicateur depuis 2012 permettant d'établir un état des lieux de l'introduction de l'alimentation biologique dans la restauration collective.

Stratégies d'action

Lors du renouvellement du marché de restauration collective en janvier 2013, le Département a intégré dans le cahier des charges du titulaire du marché, l'inclusion croissante, à hauteur de 8 %, des denrées alimentaires certifiées « agriculture biologique ».

Résultats

Pour 2015, la part moyenne des denrées alimentaires certifiées « agriculture biologique » s'élève à **8.574 %** pour l'ensemble des restaurants franciliens du MAEDI (**8.496 %** pour le site de Convention, **8.658 %** pour le Quai d'Orsay).

Les restaurants nantais ont une part de **5%**.

Nous notons donc une augmentation non négligeable de **10.775%** sur la part moyenne de l'alimentation issue de l'agriculture biologique au sein des restaurants administratifs du MAEDI.

Actions de soutien

Depuis 2010, le ministère a mis en place de nombreuses mesures visant à promouvoir les produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée au sein de ses restaurants administratifs. Le Département a ainsi régulièrement communiqué sur ce sujet et les menus sont accessibles sur l'intranet du ministère :



Bulletin vert n°19 du 17 février 2011 « Les produits issus de l'agriculture biologique » ;

Bulletin vert n° 5 du 28 octobre 2010 « Restauration collective et projet GreenCook » ;

Bulletin vert n° 29 du 5 mai 2011 « Spécial commerce équitable » ;

Bulletin vert n° 38 du 18 octobre 2011 « Pourquoi manger bio ? » ;

Bulletin vert n° 46 du 17 janvier 2012 « Les fruits et légumes de saison ».

Bulletin vert n° 69 du 4 avril 2013 « Du 1er au 7 avril 2013 : semaine du développement durable » ;

Bulletin vert n° 71 du 6 mai 2013 « Journée mondiale du commerce équitable ».

Perspectives 2016

L'année 2017 devrait voir le lancement d'un nouveau marché pour la restauration collective francilienne et l'inscription de notre engagement plus important encore en matière d'aliments biologiques, à hauteur de 10 % du total des produits alimentaires achetés, proportion qui devrait perdurer tout au long de la durée du marché. Ce nouveau marché verra également la mise en place d'une journée sans viande dont les modalités restent à définir.

5.2 Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis

Les produits phytosanitaires utilisés par les jardiniers du MAEDI respectent les réglementations européennes en matière de concentration de produits chimiques et de type de produits tout comme les produits de nettoyage.

Les 5 hectares au Quai d'Orsay (QO) et les 23 hectares au château de la Celle-Saint-Cloud (CSC) font l'objet d'une gestion éco-responsable.

Par ailleurs, un potager en permaculture a été installé sur le site du château de la Celle-Saint-Cloud.

A titre informatif, le tableau ci-dessous précise le suivi mensuel des déchets verts sur les deux sites. Ces déchets verts sont mis en plateforme de compostage chez SEMAVERT à Vert-le-Petit. Le total est exprimé en tonnes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Mois	Château de la Celle Saint Cloud	Quai d'Orsay	Total
Janvier	36.48	17.16	53.64
Février	30.18	3	33.18
Mars	80.04	1.5	81.54
Avril	35.07	0.9	35.97
Mai	27.27	1.5	28.77
Juin	8.02	2	10.02
Juillet	2.32	1.8	4.12
Août	8.16	0.4	8.56
Septembre	12.56	1.2	13.76
Octobre	18.5	1.4	19.9
Novembre	35.6	3.1	38.7
Décembre	38.2	5.6	43.8
Total	332.4	39.56	371.96

VI. Responsabilité sociale de l'Etat

6.1 Disposition sociale dans les marchés publics

Objectifs

L'insertion des clauses sociales représente à la fois un enjeu de société et un enjeu financier pour le département.

Outils du suivi

La Mission des achats s'appuie sur le plan annuel des achats (PAA), qui recense les nouveaux marchés et les marchés à renouveler, afin d'arrêter, en concertation avec la Maison de l'emploi de Paris (MEP), d'une part, les différents services du MAEDI, d'autre part, la liste des marchés devant intégrer une clause sociale.

Conformément aux dispositions de l'annexe 3 de la convention de partenariat signée entre la MEP et le MAEDI, le 30/12/2011, la MEP fournit semestriellement et annuellement un bilan qualitatif et quantitatif des actions d'insertion engagées par les entreprises attributaires des marchés du MAEDI.

Responsable du suivi

La Mission des achats et plus particulièrement le Bureau de la politique et de l'Ingénierie des Achats (BPA) est en charge du suivi de l'indicateur clauses sociales.

Périmètre de référence

Le périmètre de référence de l'indicateur « disposition sociale dans les marchés publics » correspond à l'ensemble des marchés de plus de 90 000€ HT.

Indicateur

Pourcentage de marchés de 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020.

Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de marchés).

Un marché public comporte une disposition sociale si :

- l'objet du marché (article 5 du code des marchés publics) comporte une dimension sociale, comme par exemple : « prestation de services réservée à des structures

employant des handicapés » ; cet objet donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché ;

- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les spécifications techniques (article 6 du code des marchés publics) ; par exemple : « le matériel doit être adapté à une utilisation par une personne handicapée » ;

- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les conditions d'exécution du contrat qui comportent au moins une clause sociale comme l'insertion par l'activité économique (article 14 du code des marchés publics) ou le recours aux structures employant une majorité de travailleurs handicapés (article 15 du code des marchés publics) ;

- ou bien un ou plusieurs critères d'attribution à caractère social (article 53 du code des marchés publics) sont pris en compte, assortis d'au moins une clause contractuelle associée au(x) critère(s). Les critères sociaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat (Cf. le Plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_national_d_action_pour_les_achats_publics_durables_2015-2020.pdf).

Etat des lieux

En 2009, le ministère dénombrait un seul marché comportant une clause sociale (marché de déménagement).

En 2014, à la suite d'efforts systématiques d'information des services et de promotion des achats responsables à travers un agent dédié à cette thématique, le département compte :

- 14 marchés actifs comportant une clause sociale au titre de l'article 14,
- et 7 marchés actifs comportant une clause sociale au titre de l'article 15.

Le volume d'heures d'insertion retenu au titre de l'article 14 s'élève à 49509 heures.

La valeur des dépenses réalisées au titre de l'article 15 s'élève à 39 243,57 €. Ces dépenses concernent des prestations variées : gestion des déchets d'équipement électriques et électroniques, fourniture de papiers, fourniture de liquide de nettoyage de parebrises automobile et fourniture de bureau, réalisations de bouquets floraux pour l'Hôtel du Ministre, entretien des espaces verts nantais, de la Celle-Saint-Cloud.

Stratégies d'action

Le plan annuel des achats (PAA) est devenu une étape incontournable de la politique achat du ministère. Des réunions PAA sont organisées en fin d'année avec tous les services prescripteurs du ministère. Lors de chaque réunion la Mission des achats aborde la possibilité d'intégrer une clause d'insertion sociale dans les marchés du service.

La lecture définitive du plan annuel des achats fait ainsi ressortir les marchés propices à l'insertion d'une clause sociale.

La MDA évalue conjointement avec le service concerné et la MEP le calibrage de la future clause.

Un agent de la mission des achats est dédié à la problématique « clauses sociales ». Il est chargé de faire le lien entre la MEP, le Haut fonctionnaire au PAE, les services acheteurs et le Service des achats de l'État.

Résultats

Sur les 65 marchés passés en 2015 d'un montant supérieur à 90 000 € HT aucun n'a comporté de clause sociale.

Toutefois, 13 marchés actifs en 2015 comportaient une clause sociale d'insertion selon l'article 14 du code des marchés publics suivie par la Maison de l'emploi de Paris (MEP).

Perspectives 2016

Le Ministère sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

Autre action de soutien – Récupération des huiles usagées sur le site du Quai d’Orsay

Le site du Quai d’Orsay a conclu un accord avec une société afin que cette dernière puisse récupérer les huiles de friture usagées des cuisines de l’Hôtel du Ministre.

Autre action de soutien – Création d’un potager participatif sur le site de la Convention (Projet Ambassalades vertes)

Le 8 juin 2016, grâce à la participation active du jardinier en chef du ministère, le chargé de mission administration exemplaire a inauguré un potager participatif. Des agents volontaires viennent toutes les deux semaines s’occuper du potager sous les conseils avisés du jardinier. Les agents en profitent également pour récupérer quelques conseils pour leur propre jardin.

Ont été plantés :

- aubergines
- choux
- choux de Bruxelles
- courgettes
- salades
- tomates
- herbes aromatiques (basilic, persil, romarin etc.)

Une expérience très intéressante de renforcement d’équipe (ou *team-building*).

Autre action de soutien – Mise à disposition de vélos pour les déplacements intersites des agents parisiens (Projet DiploLib’)

A partir de septembre 2016, la Direction des immeubles et de la logistique mettra à disposition des agents, des vélos pour leurs déplacements intersites afin de promouvoir la mobilité durable.

Autre action de soutien – Distribution de gobelets réutilisables (éco-cup) pour les agents

Le Département a acheté 209 000 gobelets biodégradables jetables en 2015 pour les fontaines et bonbonnes d’eau. Toutefois, pour aller plus loin, le Département a acheté 1000 gobelets en plastique dur réutilisables (éco-cup) qui seront distribués en novembre 2016. Cette distribution sera accompagnée d’une campagne de sensibilisation pour inciter les agents à limiter leur utilisation de gobelets jetables.